



CONTRAT DE LOCATION D'UN TRANSPONDEUR TYPE RF

Entre les soussignés

Propriétaire

Ligue Motocycliste BFC
9 Avenue Aristide Briand
39100 DOLE
Téléphone : 03.84.79.59.93
Email : lmbfc.est@outlook.fr

Locataire

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Téléphone :
Email :
N° Licence :
Catégorie :
N° course :

Article 1 : Le transpondeur mis à disposition

Type : TCTRF

N° du Transpondeur :

Etat général :

Précaution d'utilisation : Le transpondeur doit être fixé sur l'un des fourreaux de la fourche, à l'opposé du boîtier CDI et le plus perpendiculairement possible de la piste. La fixation doit se faire sans apport de métal, ni de carbone. L'antenne doit toujours être dirigée vers le haut. Le transpondeur est personnel et ne peut pas être prêté à un autre pilote !

Prix de location pour une saison : 50 €

Prix de location pour une journée : 15 €

Article 2 : Durée de la location

La location commence au retrait du transpondeur (à votre première épreuve).

La location se termine au 31 décembre de la saison concernée, ou à la fin de l'épreuve pour une location journalière.

La période de location est indivisible.

Article 3 : La garantie

En cas de perte au cours de la saison ou de non restitution en fin de saison, le transpondeur sera facturé 100 €. Un nouveau transpondeur sera mis à la disposition du pilote sous réserve de règlement de cette facture.

Article 4 : Responsabilité

Le pilote s'engage à respecter les règles d'utilisation et à veiller à l'intégrité du transpondeur, il s'engage à être le responsable exclusif et le seul gardien du transpondeur.

Fait à : Le : / /2022

En deux exemplaires, dont un remis à chaque partie qui le reconnaît.

Signature du Propriétaire

Signature du Pilote